



**1. Identification du produit et de la société**

<b>Nom du produit</b>	<i>Colle à joint FERMACELL</i>
<b>Utilisation du produit / Préparation</b>	La colle à joint FERMACELL est utilisée pour le traitement des joints entre plaques fibres-gypse FERMACELL mises en œuvre en cloison, doublage (contre-cloison) et plafond.
<b>Fabricant</b>	Farmacell GmbH Dammstraße 25 47119 Duisburg Allemagne Tel. : 0800 – 5235665 Fax : 0800 - 5356578
<b>Service Qualité</b>	Tel. : +49 (0)5 38 17 62 42 E-mail : <a href="mailto:sdb@xella.com">sdb@xella.com</a>
<b>Contact en cas d'urgence</b>	01 45 42 59 59 (ORFILA)

**2. Identification des risques**

<b>Désignation des dangers</b>	Dangereux pour la santé
<b>Symboles des dangers</b>	 Xn : Nocif
<b>Dangers pour l'homme et l'environnement</b>	Contient des isocyanates. Respecter les instructions du fabricant.
<b>Système de classification</b>	La classification correspond aux listes actuelles de l'UE, cependant complétée par des informations tirées de publications spécialisées et par les instructions du fabricant.
<b>Informations complémentaires</b>	Note selon l'annexe XVII.56 de la réglementation REACH (Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI)): <ul style="list-style-type: none"><li>- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.</li><li>- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.</li><li>- Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1</li></ul>

	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS
	<b>Colle à Joint FERMACELL</b>	Version : 1
		Révision : 11-03-2011


répondant à la norme EN 14387).

### 3. Information sur les composants

<b>Composition générale</b>	Substances indiquées ci-dessous + additifs non dangereux
<b>Substances dangereuses</b>	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAS : 9016-87-9</li> <li>- Symbole : Xn (Nocif) - Xi (Irritant)</li> <li>- Concentration : 10-25%</li> <li>- Phrases R : R20, R36/37/38, R40, R42/43, R48/20</li> </ul> Diisocyanate de diphenylméthylène <ul style="list-style-type: none"> <li>- EINECS : 247-714-0</li> <li>- CAS : 26447-40-05</li> <li>- Symbole : Xn (Nocif) - Xi (Irritant)</li> <li>- Concentration : &lt;50%</li> <li>- Phrase R : R20, R36/37/38, R40, R42/43, R48/20</li> </ul> Carbonate de propylène <ul style="list-style-type: none"> <li>- EINECS : 203-572-1</li> <li>- CAS : 108-32-7</li> <li>- Symbole : Xi (Irritant)</li> <li>- Concentration : 0 - 5%</li> <li>- Phrase R : R36</li> </ul>
<b>Informations complémentaires</b>	Voir le point 16 pour plus d'informations sur les phrases de risques.

### 4. Premiers secours

<b>Informations générales</b>	Déplacer la victime à l'air frais. Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes peuvent apparaître après plusieurs heures ; rester sous observation médicale durant les 48h suivant un incident.
<b>Contact avec les yeux</b>	Se rincer abondamment les yeux pendant quelques minutes à l'eau courante et consulter un médecin. Dans le cas de port de lentilles ; les retirer immédiatement après le contact.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer la zone infectée à l'aide de coton ou de cellulose, puis laver abondamment à l'eau et au savon avant de bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS
	<b>Colle à Joint FERMACELL</b>	Version : 1
		Révision : 11-03-2011

**Inhalation** Prendre l'air frais, procéder à une réanimation artificielle si besoin ; si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Ingestion** Ne pas provoquer le vomissement ; consulter immédiatement un médecin, montrer l'emballage ou l'étiquette.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinctions adaptés** Extincteur au CO<sub>2</sub>, à poudre ou à l'eau. Dans le cas d'un incendie important pulvériser de l'eau ou de la mousse résistante à l'alcool.

**Moyens d'extinctions inadaptés** Jet d'eau (grande eau)

**Risques particulier dû aux matériaux, aux matières résultants de sa combustion et des gaz libérés en cas de combustion** Possibilité d'émanation de gaz toxiques en cas d'incendie tels que :

- du monoxyde de carbone (CO)
- de l'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)
- du cyanure d'hydrogène (HCN)

**Equipement de protection particulier** - Appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. En cas d'explosions ou d'incendies ; ne pas respirer les fumées.  
- Vêtements de protection intégrale .


**Informations complémentaires** Aucune

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles

**Protection individuelle** Assurer une bonne ventilation.  
Porter des vêtements de protection.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser le produit dans les égouts, les eaux de surfaces et les nappes phréatiques.

**Méthode de nettoyage** Nettoyage mécanique.  
Eponger à l'aide d'un matériau absorbant : sable, liant acide, liant universel, sciure.  
Après environ 1h, jeter les résidus dans un conteneur non fermé (formation de CO<sub>2</sub>!). Garder humide ou épuiser la réaction avec du liquide et laisser pendant quelques jours dans une zone bien ventilée avant d'éliminer le déchet résultant conformément au point 13.

	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS
	<b>Colle à Joint FERMACELL</b>	Version : 1
		Révision : 11-03-2011

**Informations complémentaires** Informations concernant les équipements de protection individuelle (EPI) : voir le chapitre 8.

## 7. Précautions de stockage et de manipulation

### Manipulation

- **Informations générales** Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Eviter les températures supérieures à 50°C ou inférieures à 10°C.  
Pour un traitement par pulvérisation ou des température de matières premières supérieures à 40°C ; une extraction d'air est requise.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle (EPI) : voir le chapitre 8.
- **Précautions contre l'incendie et l'explosion** Ne pas fumer à proximité du produit – tenir à l'écart des sources d'incendie.

### Stockage

- **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** S'assurer que le produit ne pénètre pas dans le sol.  
Uniquement stocker dans l'emballage d'origine.
- **Informations complémentaires** Stocker dans des conteneurs hermétiques, dans un lieu frais et sec. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.  
  
Stocker à l'écart des denrées alimentaires.
- **Classe de stockage** 10 (VCI)

## 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle


**Composants ayant des valeurs limites d'expositions (VLE)**

**9016-87-9** - Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues : Valeur limite = 0,2 mg/m<sup>3</sup>

**101-68-8** - Diphenylméthane-4, 4'-diisocyanate : valeur limite = 0,2 mg/m<sup>3</sup>

**Informations complémentaires** Basé sur des listes en cours de validités au moment de la rédaction.

INERIS – Institut National de l'Environnement Industriel et

	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS
	<b>Colle à Joint FERMACELL</b>	Version : 1
		Révision : 11-03-2011

des Risques ; Rubrique 1158

### Protections individuelles

- **Mesures générales de protection et d'hygiène**      Observer les règles générales de protection et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.  
Retirer les vêtements contaminés  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Tenir à l'écart des tous les aliments (boissons et nourriture)
- **Protection respiratoire**      Ne pas utiliser le produit en cas d'aération insuffisante ou alors utiliser un masque approprié (Type A1 selon la norme EN 14387)
- **Protection des mains / type de gants**      Gants de protection - Les gants doivent être imperméables et résistants aux produits chimiques présents dans la *colle à joint*. Recommandation : gants « HyFlex® Ultra Lite 11-618 » d'Ansel. – testés selon l'EN 388 (Gants de protection – risques mécaniques)  
Les gants de protection doivent être testés dans le milieu de travail spécifique (sensibilité, résistance mécanique, compatibilité). Suivre les instructions et les informations du fabricant de gants ([www.anselleurope.com](http://www.anselleurope.com)) sur l'utilisation, le stockage, la maintenance et le remplacement des gants.  
  
le choix des gants dépend non seulement du matériau utilisé mais aussi de différents critères de qualité pouvant varier d'un fabricant à un autre.

  - Fluorocarbures : Viton, utilisation jusqu'à 60 minutes
  - Nitrile : utilisation jusqu'à 60 minutes
  - Latex : utilisation de courte durée

Les gants doivent être remplacés si ils sont endommagés ou usés.
- **Temps de pénétration des substances dans les gants**      Diffère d'un fabricant à un autre et selon le type de gants.
- **Protection des yeux**      Lunettes de protection
- **Protection du corps**      Tenu de travail de protection à manches longues

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Informations générales

- |                        |  |
|------------------------|--|
| - <b>Etat physique</b> | Pâteux                                 |
| - <b>Forme</b>         | Commercialisé sous forme de bouteilles |
| - <b>Couleur</b>       | Beige                                  |
| - <b>Odeur</b>         | Caractéristique                        |

### Informations complémentaires

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| - <b>point d'éclair</b>              | 201°C                                    |
| - <b>point de fusion</b>             | Non déterminé                            |
| - <b>point d'ébullition</b>          | Non déterminé                            |
| - <b>risques d'auto-inflammation</b> | Le produit n'est pas inflammable         |
| - <b>risques d'explosions</b>        | Le produit n'est pas explosif            |
| - <b>masse volumique à 20°C</b>      | 1,53 – 1,59 g/cm <sup>3</sup>            |
| - <b>valeur du pH</b>                | Non déterminé                            |
| - <b>solubilité dans l'eau</b>       | Non soluble, réagi avec l'eau (humidité) |

## 10. Stabilité du produit et réactivité

### Matériaux à éviter

-

### Décomposition thermique / Conditions à éviter

Pas de décomposition si utilisé comme prévu.  
Ne pas surchauffer pour éviter la dégradation thermique. A partir d'environ 260°C, il y aura polymérisation et libération de CO<sub>2</sub>.

### Réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les amines, les alcools, les acides et les bases. Réagi au contact de l'eau avec la formation de CO<sub>2</sub> qui provoque une surpression et un risque d'éclatement des emballages fermés.

### Produits de décomposition dangereux

Voir point 5


## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Valeurs des Doses/Concentrations létales DL/CL50

**9016-87-9** - Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

- |                        |                |
|------------------------|----------------|
| - Orale ; DL50         | > 15 000 mg/kg |
| - Inhalation ; CL50/4h | 490mg/L        |

	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS
	<b>Colle à Joint FERMACELL</b>	Version : 1
		Révision : 11-03-2011

**101-68-8** - Diphénylméthane-4, 4'-diisocyanate

- Orale ; DL 50 > 15 000 mg/kg
- Inhalation ; CL50/4h 490mg/L

### Irritations primaires

- **sur la peau** Irritation de la peau et des muqueuses
- **sur les yeux** Irritation des yeux
- **par inhalation** L'utilisation du produit n'est pas recommandée aux asthmatiques et aux personnes présentant des troubles respiratoires.
- **par ingestion** -
- **Sensibilité** Les personnes sensibles peuvent éprouver une très forte réaction à des concentrations minimales.
- **Informations complémentaires** Après durcissement, le matériau est inodore et sans danger.
- **Indications toxicologiques complémentaires** Sur la base du procédé de calcul des directives générales de l'UE en matière de classification des préparations, en sa dernière version d'application, le produit a été classé comme suit :
  - Nocif
  - Irritant

## 12. Informations écologiques

- Information générales** Le produit vulcanisé est facilement biodégradable.
- Ecotoxicité** Possibilité de dommages dû aux actions mécaniques.
- Informations complémentaires** Sous l'influence de l'eau, le produit se transforme en un produit solide insoluble (polyuréthane) à point de fusion élevé. Cette réaction est accélérée par des substances tensioactives (comme des détergents) ou du solvant hydrosoluble.  
Ne pas laisser le produit s'écouler dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Produit

- **Recommandations** Les réglementations locales doivent être respectées.

Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

Ne pas vider dans les canalisations.

- **Code européen des déchets**    **08 00 00** – Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis, et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression.

**08 04 00** – Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité).

**08 04 09** – Déchets de colle et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

### Emballages

- **Recommandations**    Les emballages non contaminés peuvent être recyclés (Les emballages contenant des résidus doivent être évacués au même titre que le contenant)

- **Code européen des déchets**    **15 00 00** – Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs.

**15 01 00** – Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément).

**15 01 10** – Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

## 14. Informations relatives au transport

**Par voies terrestres**    Classe ADR/RID-GGVS/E : Non dangereux lors du transport

**Par voies maritimes**    Classe IMDG/GGVSee : Non dangereux lors du transport  
Pas de polluant maritime

**Par voies aériennes**    Classe ICAO/IATA : Non dangereux lors du transport

**Informations complémentaires**    Non dangereux pour le transport.

## 15. Informations réglementaires

**Marquage selon les directives européennes**    Le produit a été classé et identifié selon la directive EG-Richtlinien/GefStoffV.  
Le produit est à manipuler selon les normes d'hygiène et de



<b>fermacell</b>	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS
	<b>Colle à Joint FERMACELL</b>	Version : 1
		Révision : 11-03-2011

sécurités.

<b>Composants dangereux figurant sur l'étiquette</b>	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	
<b>Caractérisation des dangers</b>	Xn : Nocif	
<b>Phrases R</b>	20 : Nocif par inhalation 36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau 40 : Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes 42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. 48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.	
<b>Phrases S</b>	2 : Conserver hors de la portée des enfants. 23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste. 36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. 45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. 56 : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.	
<b>Caractéristiques particulières</b>	Contient de l'isocyanate. Observer les recommandations du fabricant.	
<b>Réglementations nationales</b>		
- <b>directive technique sur l'air</b>	Classe II	Part en % 2,5 - 5
- <b>indications sur les restrictions</b>	Restrictions d'emploi pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les jeunes personnes selon le § 22 de la loi allemande sur la protection des jeunes au travail (Jugendarbeitsschutzgesetz)</li> <li>- les femmes enceintes selon le §4 et le §6 de la loi allemande sur la protection de la maternité (Mutterschutzgesetz)</li> </ul>	
- <b>autres règlements, restrictions et interdictions</b>	- Principes de la chambre des métiers (allemande) en particulier la note G27. Feuillet M044 « production du polyuréthane et transformation des isocyanates»	

- ChemVerbotsV ; directive sur la limitation de la mise sur la marché et l'utilisation de produit chimique, §4 sur l'interdiction de libre service et de vente par correspondance.
- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

**Classe de pollution des eaux**

WGK 1 (Autoévaluation) – peu dangereux pour l'eau

## 16. Autres informations

### Responsabilité

Les indications de cette fiche de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont fournies selon nos meilleures connaissances, mais sans garantie d'exactitude. Nous n'assumerons aucune responsabilité pour quelque dommage, préjudice ou exigence d'indemnisation susceptibles d'intervenir suite à la manipulation, au transport, au stockage du produit ou encore à l'évacuation du produit. Cette fiche de données de sécurité vise exclusivement le produit susmentionné. Lorsque le produit est appliqué comme composante d'autres produits, les données de la présente fiche peuvent ne plus être applicables.

### Phrases R pertinentes

R20 : Nocif par inhalation  
R36 : Irritant pour les yeux  
R36/37/38 : Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes  
R40 : Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes  
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.  
R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.